

Journée régionale d'étude



M'AS TU VU TE VOIR ?

**REGARDS CROISÉS SUR
L'EXHIBITIONNISME ET LE VOYEURISME**

**VENDREDI 16 MARS 2018
8H30 - 17H**

LIEU : CH Le VINATIER CENTRE SOCIAL BRON [Lyon]

Renseignements : CRIAVS Rhône-Alpes

Tél : 04 76 50 45 71

Entrée libre sur Inscription :

en ligne sur le site : www.criavs-ra.org

ou par email : inscription@criavs-ra.org



Ce titre et son accroche marquent notre souhait de traiter en une journée de problématiques distinctes et à la fois jumelles. Elles sont proches par la modalité sensorielle symbolisée par le regard, mais aussi par le risque de persévération de ces comportements qui appartiennent aux perversions sexuelles, et plus précisément aux « perversions du voir » comme le dit Gérard BONNET.

Au-delà des perspectives historiques médicales et judiciaires de l'exhibitionnisme et du voyeurisme, il s'agit de comprendre les fondements psychopathologiques sous tendus par ces deux perversions.

Ces concepts théoriques ont évolués bien évidemment avec le temps et les conceptions successives, mais également par une libéralisation des mœurs dans une société où, nous, les citoyens / spectateurs sommes bien souvent des voyeurs en puissance, parfois involontairement mais bien souvent mis en demeure de devenir de plus en plus avides des émotions voire de la fascination que cela nous génère.

Les évolutions technologiques quant à elles, ont permis aux voyeurs de ne plus se frayer un chemin derrière une porte ou un trou de serrure, mais de rivaliser d'ingéniosité pour installer de minuscules objectifs dans des endroits parfois inattendus.

Cette question du regard se croise avec celle de l'intimité, dévoilée et imposée à l'autre quand il s'agit de s'exhiber, ou de l'intimité pénétrée à l'insu de la victime afin de lui voler des moments secrets. Ces deux perversions ne sont pas le miroir l'une de l'autre : le voyeur ne recherche jamais l'exhibitionniste parce qu'il a une quête d'instant volés, dérobés, dans le secret des alcôves, ou parfois dans des lieux d'aisance. L'exhibitionniste lui n'a que faire du voyeur qui resterait indifférent à ce qui lui est montré, ou pourrait même y trouver de l'intérêt.

Un point de convergence réside également dans l'absence de consentement des victimes, qui est indispensable pour caractériser ces deux infractions. En effet, entre majeurs consentants, et dans la sphère privée, la loi pénale ne trouverait pas grand-chose à y redire.

Cette journée d'étude a pour objectifs d'aller à la rencontre de ces problématiques souvent banalisées parce que relativement « bénignes » par l'absence de violence corporelle ou de contrainte physique, mais également par la posture de leurs auteurs qui minimisent leurs actes et ses conséquences, lorsqu'ils les ont reconnus.

Il s'agit également de comprendre comment l'articulation des soins avec la contrainte judiciaire peut permettre à ces sujets de se décentrer de leurs obsessions idéatives, et leur éviter des sanctions pénales qui - au-delà d'une sévérité croissante - n'entravent pas souvent cette compulsion de répétition.